

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 29 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : Françoise PARIS, Joël REIGNER, Vanessa LAPORTE, Fabienne POULAIN, Mélanie PUPIN, Denis PUPIN, Christine HOULLEGATTE, Jean-Louis LECHEVALIER,

Procurations : Charlène GIMENEZ à Vanessa LAPORTE, Thierry HARDY à Jean-Louis LECHEVALIER.

Absents non excusés : Christian FLEURY, Sylvain VIEUBLED.

Secrétaire de séance : Christine HOULLEGATTE

Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2025 : approuvé à l'unanimité

Transfert de la compétence de la production ENR à la CCVOO :

Mme le Maire expose au conseil municipal que la CCVO souhaite participer au capital de la société de production d'énergies renouvelables SAS EVOO et demande aux communes membres de lui transférer la compétence de la production d'énergies renouvelables.

Entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal s'interroge sur plusieurs points :

Dans ce transfert, il est question que la CCVOO prenne part au capital de la SAS EVOO pour la concrétisation du projet de méthanisation. Quel sera alors le montant investi ? En cas de bénéfice de la SAS EVOO, comment seront répartis les dividendes ? En cas de faillite de la SAS EVOO, qu'advient-il du capital investi ? Si la CCVOO investit dans le capital, les communes membres pourront-elles librement entrer au capital de sociétés de projet d'ENR ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide donc de ne pas approuver le transfert de la compétence facultative « Production d'Energies Renouvelables » à la CCVOO.

10 voix « contre ».

Transfert de charges suite à la mise à disposition du gymnase de St Martin de May :

La commune de St Martin de Fontenay, maintenant nommée St Martin de May suite à la fusion avec la commune de May/Orne dispose de la propriété du gymnase situé sur son territoire. Ce gymnase est donc d'intérêt communautaire. Ce gymnase étant utilisé par des communes extérieures à la CCVO, les conditions financières de ce transfert ont été examinées et approuvées par la CLECT. Le conseil municipal à l'unanimité accepte le transfert de charges.

Transfert de charges suite à la reconnaissance d'intérêt communautaire de nouvelles voiries :

La CCVOO dispose de la compétence « voiries ». Les voiries nouvelles des communes sont donc mises à disposition de la CCVOO. Il est donc nécessaire de définir la charge transférée à la CCVOO. Ainsi, en 2025, les communes souhaitant une reconnaissance de l'intérêt communautaire de ces voies rétrocédées, devront participer à hauteur de 56.41 € par mètre linéaire.

Le conseil municipal, accepte, par 9 voix « pour » et 1 abstention.

Devis site internet :

3 devis ont été effectués. Un devis a été éliminé dès réception.

- Devis AIDEC : 4 116 € TTC
- Devis Mme BUDOR : 3057.20 € TTC

La commission « communication » après avoir étudié les devis propose de retenir le devis AIDEC.

Le conseil municipal accepte la proposition de la commission.

Dénomination des chemins ruraux et approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Mme le Maire informe le conseil municipal que les communes doivent délibérer sur le projet de plan départemental, et sur les chemins ruraux empruntant des itinéraires de randonnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et approuve l'inscription de la liste des chemins du plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires :

- CR 1 : Chemin de la Plaine
- CR 2 : Chemin de Flavigny
- Chemin dit de Maizet à Fierville : Chemin de Fierville

Noël des Aînés et des enfants :

Aînés : idem à 2024. Distribution des colis le vendredi 19/12 ou le samedi 20/12, selon les disponibilités de chacun.

Enfants : spectacle Créa Bus le 18/12.

Questions diverses :

Commission PLU : mardi 14 octobre à 14h00

Des panneaux bleus « route partagée » et des pictogrammes sur la route ont été mis en place par la CCVOO. Les élus des communes ont fait remarquer que le nombre de pictogrammes est insuffisant. La CCVOO a pris note et va rectifier.

Attribution de compensation : après délibération par les communes membres de la CCVOO, la répartition votée par la CCVOO ne se fera pas. Celle-ci reste donc répartition de droit commun.

Halloween : 31 octobre. Les bénévoles sont les bienvenus pour préparer et ranger la salle et encadrer les enfants.

Mme Laporte propose un changement des heures d'ouverture de la mairie. Ainsi, après discussion, il est décidé d'appliquer les horaires suivants à compter du 1^{er} novembre : lundi 16h à 17h et jeudi 17h à 19h.

M Lechevalier signale qu'il faut redresser un panneau de signalisation Route d'Amayé.

Mme Pupin souhaite que le sujet du devenir du logement communal soit à nouveau discuté lors d'une prochaine séance.

Séance levée à 20h45